

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège Vanier

Novembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Collège Vanier s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient entre les sessions d'automne 1991 et d'hiver 1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique d'évaluation de ce programme¹. Le 14 février 1996, le Collège Vanier transmettait à la Commission un rapport d'auto-évaluation du programme. Un comité² mandaté par la Commission a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège, les 27 et 28 mars 1996. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, divers groupes de professeurs, des professionnels non enseignants et des étudiants du programme. La Commission tient à signaler l'intérêt du rapport d'auto-évaluation et de la visite. Elle remercie le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'auto-évaluation soumis par le Collège, complétée par les principales constatations issues de la visite du Collège. Après une brève présentation des principales caractéristiques du programme de DEC, le document expose les résultats de l'évaluation du programme selon les cinq critères retenus : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Le programme de Sciences humaines*. Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le Comité de visite était composé de Madame Louise Chené, commissaire, de Monsieur Claude Bélanger, professeur d'histoire au Collège Marianopolis, Monsieur Michel Despland, professeur des sciences de la religion à l'Université Concordia, Monsieur Yvon Geoffroy, coordonnateur du module de méthodologie au Champlain Saint-Lambert et de Monsieur Roger Payette, professeur en administration au Cégep Joliette-De Lanaudière. Monsieur Benoît Girard, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.

Description du programme

Le programme de DEC en *Sciences humaines* du Cégep Vanier représente à lui seul plus de la moitié des inscriptions préuniversitaires du Collège (54 %) et près du tiers de ses inscriptions totales (31 %). Le Collège se réclamant de 5372 inscriptions à l'enseignement ordinaire en 1993, la clientèle du programme s'élève à 1665 élèves.

Cette clientèle présente une très grande diversité ethnique et linguistique, ce qui ajoute à la complexité de l'action pédagogique. Ainsi, le collège a pu identifier, en 1990, pas moins de 57 origines ethniques différentes pour les parents de ses élèves. Les efforts consentis pour intégrer les immigrants à la communauté francophone du Québec font en sorte que pour bon nombre d'entre eux, l'anglais constitue non pas une seconde langue, mais une troisième, après la langue maternelle et le français.

Les élèves se voient offrir deux orientations principales dans le programme : une orientation *Commerce* qui les mène, en principe, à des études universitaires en administration, et une orientation *Sciences sociales* exempte de spécialité identifiée. Les élèves ont en outre le loisir de s'inscrire dans un programme *Honors* enrichi ou dans un programme d'accueil intitulé *Exploration II*, qui fournit un encadrement supplémentaire aux élèves éprouvant des difficultés académiques particulières. Le programme présente en outre un certain nombre de regroupements thématiques sur la base des contenus de cours. L'étudiant qui complète les exigences en s'inscrivant aux cours requis se voit reconnaître l'obtention d'une Majeure (*Major*) correspondante par le Collège. Les Majeures offertes sont les suivantes : Women's Studies, International Studies, Jewish Studies, Québec/Canada Studies, Slavic Studies et Liberal Arts, cette dernière jusqu'à l'hiver 1993, date à partir de laquelle elle est devenue un programme indépendant.

L'organisation administrative du programme repose sur la Faculté des sciences sociales et du commerce, laquelle est composée de quatre départements : Commerce, Économie et sciences politiques, Psychologie et finalement Sciences de la culture et de la société. Ce dernier département réunit les disciplines de *Civilisations anciennes*, *Anthropologie*, *Géographie*, *Histoire*, *Sciences religieuses* et *Sociologie*. Depuis l'implantation du nouveau programme en 1991, un regroupement supplémentaire a été créé pour chapeauter les questions de *Méthodologie*, sans que lui soit accordé le statut de département. Au total, le programme mobilise cent professeurs de statuts variables (permanents et non permanents, etc.)

L'approche éducative du programme repose, en vertu d'une longue tradition, sur l'excellence de l'enseignement disciplinaire et sur la liberté de choix. Liberté, d'une part, pour les élèves de choisir les cours qui leur semblent le mieux répondre à leurs besoins, dans le respect des exigences ministérielles liées à la définition du programme, et liberté accordée aux professeurs, d'autre part, de mener leur enseignement de la façon qu'ils jugent la plus appropriée dans le respect des standards du Collège.

Le mélange apparent de profils bien circonscrits et de respect pour la liberté de chacun est le résultat de deux traditions distinctes véhiculées chacune dans l'un des deux campus du Cégep, Sainte-Croix et Snowdon, avant leur fusion en 1986.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

L'auto-évaluation du programme de *Sciences humaines* au Cégep Vanier s'est faite en suivant le guide spécifique déposé par la Commission. Pour mener les travaux, le Collège a mandaté un comité d'auto-évaluation composé du directeur de la Faculté des Sciences humaines et du Commerce, de sept représentants de départements ou de profils, et de deux membres extérieurs : l'un impliqué dans le programme via l'enseignement des mathématiques et l'autre à titre de conseiller expérimenté, son département (Informatique) ayant déjà procédé à une évaluation semblable l'an dernier.

Ce comité a pris soin d'impliquer les professeurs de la Faculté des sciences sociales et du commerce dans le plus grand nombre possible d'étapes du processus, par exemple en leur confiant le développement des outils de consultation et en les informant régulièrement du cheminement du dossier. Les discussions ont été nombreuses.

Après l'examen préliminaire du mandat et le choix des mandataires devant le réaliser, le Comité d'auto-évaluation s'est réuni pour la première fois au début de septembre 1995 pour établir l'échéancier et le partage des tâches. Les données de base ont été colligées durant les mois de septembre et octobre. La rédaction d'une version préliminaire du rapport a débuté en novembre. En décembre, la section concernant l'opinion des diplômés a été intégrée au rapport. L'harmonisation finale s'est faite principalement en janvier 1996. Le rapport final a été approuvé par le Conseil d'administration du Cégep le 6 février 1996.

Les critères d'évaluation

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Comme l'explique clairement la présentation du programme dans le rapport d'auto-évaluation, la cohérence dont peut se réclamer le programme de *Sciences humaines* au Cégep Vanier repose davantage sur l'expérience et la tradition du Collège que sur une planification bien maîtrisée des compétences à transmettre aux élèves. Ce mode de fonctionnement qui s'appuie, on vient de le voir, sur la recherche de l'excellence disciplinaire et sur le respect de la liberté tant des professeurs que des étudiants, s'inspire de la tradition universitaire nord-américaine.

Le programme ministériel de 1991, quant à lui, procède d'une analyse de conjoncture selon laquelle le danger qui menace la qualité de la formation en Sciences humaines en est un de morcellement du savoir et d'une certaine difficulté à réintégrer les éléments épars en un tout cohérent dont la maîtrise se révélerait libératrice pour l'élève.

S'il n'y a pas d'opposition réelle entre ces deux problématiques de la qualité en éducation, leur réconciliation nécessite toutefois une appropriation des objectifs de chacune pour en tirer une synthèse viable.

La Commission constate que cette synthèse est déjà en voie de réalisation au Collège. D'une part, l'intégration des objectifs des cours de méthodologie, *Méthodes quantitatives en sciences humaines*, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* et, maintenant, la dimension méthodologique de la *Démarche d'intégration*, est très poussée tel qu'en attestent le développement de critères de sélection des professeurs, le recours à des plans de cours communs et la discussion de la séquence des apprentissages. De même, l'équipe oeuvrant à faire de la session d'accueil *Exploration II* un succès a su développer une vision claire et commune de ses objectifs et mobiliser un ensemble remarquablement articulé de moyens en vue de les atteindre. De la même façon, la présence des *Majors* constitue une tentative discrète mais intéressante de proposer aux élèves une cohérence multidisciplinaire dans les connaissances à acquérir. De tout ceci, le Collège n'a qu'à se féliciter.

Mais, d'autre part, il subsiste dans le programme un cloisonnement des disciplines qui se manifeste entre autres dans une réticence à identifier la place des objectifs de cours dans la stratégie

d'ensemble du programme et qui entraîne un certain nombre de conséquences qui affectent la qualité de l'enseignement.

L'une de ces conséquences est l'absence d'une réelle mise en séquence des cours et des apprentissages. Il ne s'agit pas ici de cantonner l'élève dans un cheminement rigide et uniforme. Celui-ci se heurterait rapidement à la diversité des situations individuelles des élèves et se révélerait intenable. Il s'agit par contre de s'assurer que la séquence des apprentissages proposés à l'élève permet une progression dans l'assimilation des connaissances, par élargissement et par approfondissement, qui supporte le mieux possible l'atteinte des objectifs de programme. En s'en remettant trop au «choc des idées», le Collège n'est plus en mesure de *garantir* une telle progression des apprentissages.

Une autre conséquence du cloisonnement disciplinaire est une certaine difficulté pour les professeurs de contribuer significativement à l'intégration des connaissances par les élèves. Cela est manifeste dans la perplexité éprouvée par certains professeurs au moment de guider les élèves dans leur *Activité d'intégration*.

Le cloisonnement disciplinaire est aussi à l'origine de difficultés d'un tout autre ordre qui ont trait à la charge de travail des élèves, à sa répartition tout au long du semestre et à l'équivalence des exigences.

Ces dernières ont naturellement tendance à s'accroître et à diverger, si on n'y prend garde. Les étudiants, dont le discours est généralement fort élogieux quand il est question de leurs professeurs, reconnaissent aisément que les exigences varient largement en nature, en quantité et en qualité selon les professeurs.

Les élèves souhaiteraient par ailleurs que les échéanciers des travaux qu'on leur impose fassent davantage l'objet de discussions et de concertation entre les professeurs. Dans l'état actuel des choses, ils doivent subir des déséquilibres importants dans la répartition des travaux qui surchargent la fin de la session au détriment des premières semaines. Ces remarques de la part des élèves traduisent en termes bien concrets des préoccupations qu'on pourrait réunir sous le titre d'*incohérence* des exigences.

En résumé, la philosophie éducative dont le Collège se réclame est une tradition respectable mais porteuse d'un certain nombre de conséquences potentiellement préjudiciables aux élèves qui doivent être contrées par une vigilance accrue.

Par conséquent, si le Collège veut continuer de faire profiter ses élèves des aspects bénéfiques de sa philosophie éducative centrée sur le libre choix des cours, la Commission lui recommande de mettre en place les structures administratives, d'adopter les politiques et de prendre les mesures qui vont permettre d'assurer la concertation des professeurs du programme, de décloisonner les disciplines, d'harmoniser les exigences entre les cours et de faciliter la progression des apprentissages.

Pour ce faire, le Collège peut compter sur le travail remarquable déjà accompli en certains domaines comme celui des cours de méthodologie et celui de la session d'accueil Exploration II, de même que sur une équipe professorale compétente, expérimentée et dont l'ouverture à un tel cheminement est manifeste dans le rapport même d'auto-évaluation. Ce sont là des atouts de taille qui permettent à la Commission de croire que le processus est déjà bien engagé et qu'à terme, il saura porter fruit.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité du personnel enseignant.

Les méthodes pédagogiques sont relativement conventionnelles à l'exception d'un aspect qui mérite d'être souligné tout particulièrement. Il s'agit de leur adaptation aux caractéristiques linguistiques et multiculturelles de la clientèle étudiante. Il est fort à-propos pour un professeur de sociologie, par exemple, d'expliquer certains aspects de la socialisation en utilisant la cafétéria, où la territorialité ethnique est manifeste, comme laboratoire d'observation. Les efforts consentis à ce chapitre sont à porter au crédit du corps enseignant. La seule amélioration qu'on puisse apporter à ce qui se fait déjà à ce sujet concerne l'usage du français. Le Cégep Vanier est privilégié en ce que sa clientèle est, dans les faits, largement bilingue. Il lui sera donc aisé de proposer aux élèves, de temps à autre, le recours à des textes en français portant sur les sciences humaines, non seulement pour leur valeur

dans l'apprentissage de la langue, mais, au-delà de ce niveau élémentaire, pour l'intérêt de leur contenu eu égard aux objectifs cognitifs des cours.

Les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage constituent assurément un point fort du programme.

C'est avec un vif intérêt que la Commission a pu constater à quel point le Collège a su insuffler de la vie dans son Centre d'aide à l'apprentissage, à quel point il a su multiplier les occasions de prodiguer de judicieux conseils, comme par exemple, au moyen de ses nombreux feuillets à distribuer (*handouts*), à quel point il a su encourager l'apprentissage de l'anglais en publiant les textes des étudiants dans ses recueils annuels (et avec quelle habileté il a su les faire contribuer à la compréhension interculturelle en proposant des thématiques appropriées comme dans le recueil intitulé *Voices From Around the World*).

Le même souci de la personne est apparent dans l'approche résolument tournée vers le service aux étudiants qui anime la Bibliothèque, dans l'empressement qu'on y met à mobiliser les ressources des nouvelles technologies de l'information au service de leurs besoins académiques et dans la participation au programme d'intégration des handicapés.

On en trouve encore une preuve dans la mise en place de formules de suivi des étudiants comme le «passeport» qui stimule le recours aux services aux étudiants et les comités de révision de mi-session qui facilitent le dépistage des difficultés en temps utile.

La Commission n'a que des éloges pour la formule de session d'accueil *Exploration II*. Celle-ci s'appuie sur une perception éclairée et multidimensionnelle des besoins de sa clientèle. Elle a su mettre au point un ensemble de contenus pertinents et d'activités judicieuses. Elle peut compter sur une équipe compétente et dévouée. Et elle a même su profiter des occasions qui se sont présentées pour combiner et multiplier les bénéfices de projets tout à fait indépendants.

À titre d'exemple, la Commission se fait un devoir de mentionner ici l'ingénieuse idée suivant laquelle des élèves de *Exploration II* ont été amenés à participer à titre de surveillants au programme d'intégration sociale des handicapés au Cégep Vanier. De l'aveu même du responsable du groupe de personnes handicapées participant, il a trouvé au Collège, et en particulier parmi les élèves de *Exploration II*, une richesse humaine qui n'attendait qu'une occasion pour se manifester. Dans cet arrangement, si les personnes handicapées bénéficient de la présence de surveillants bénévoles, les

élèves bénévoles sont tout aussi gagnants, ayant l'occasion de développer leur sens du service et des responsabilités. De tels projets sont révélateurs du rang qu'occupe la richesse sociale et humaine dans les valeurs du Collège.

En ce qui concerne la disponibilité des professeurs, la Commission a constaté que la dispersion des bureaux de professeurs et l'absence d'une politique claire et respectée en matière d'affichage des heures de disponibilité risquait d'entraver les contacts. Ces insuffisances sont cependant compensées dans une large mesure par l'accessibilité des professeurs dans les Centres de ressources didactiques. Les élèves, pour leur part, se déclarent majoritairement satisfaits à ce sujet. La disponibilité se révèle donc, dans l'ensemble, fort acceptable.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les compétences des professeurs, d'une part, et les procédures d'évaluation et le perfectionnement, d'autre part.

Les ressources humaines affectées au programme de *Sciences humaines* au Cégep Vanier sont impressionnantes par leur variété, leurs compétences reconnues et la qualité de leur engagement. Le rapport d'auto-évaluation fait état de chiffres révélateurs. 88 % des professeurs détiennent un diplôme de deuxième cycle ou plus, et la moitié de ceux-ci sont détenteurs d'un doctorat. Une égale proportion des professeurs peut se réclamer de quinze années ou plus d'expérience dans l'enseignement.

Les qualifications sont en outre étroitement apparentées aux cours à dispenser. Nulle part cela est-il plus apparent que dans la décision de n'affecter les cours de méthodologie qu'aux professeurs reconnus qualifiés selon une série de critères faisant une large place à la formation et à l'expérience tant en méthodologie qu'en sciences sociales. Même la «proportionnalité», en vertu de laquelle on prend soin de préserver une diversité de disciplines dans le choix des enseignants du cours de Méthodes quantitatives, est justifiée sur des bases pédagogiques. Loin de n'être qu'une façon commode de compléter la tâche des enseignants, elle assure la présence d'un large éventail de variantes disciplinaires dans les exemples présentés aux étudiants, et sert ainsi des objectifs proprement pédagogiques. Incidemment, la concertation amorcée à ce sujet est un excellent début d'implantation de l'approche programme.

La Commission est d'avis que les ressources humaines sont une des forces du programme de *Sciences humaines* à Vanier.

À l'exception de l'insuffisance des ressources financières allouées, tous les intervenants se déclarent satisfaits de la politique en vigueur en matière de perfectionnement. Celle-ci permet autant le perfectionnement disciplinaire que le perfectionnement de type pédagogique comme, par exemple, à travers le programme *Performa*. Elle couvre donc les principaux types de besoins.

En ce qui concerne l'évaluation des professeurs, les politiques départementales en vigueur s'inscrivent dans le cadre d'une réforme administrative à l'échelle du Collège qui tend à introduire des mécanismes d'évaluation à tous les niveaux. Pour l'heure, ces politiques départementales se limitent à l'évaluation formative par cours basée sur les commentaires des élèves. Mais des discussions sont en cours pour permettre à l'administration du Collège d'avoir accès aux résultats de ces évaluations en cas de plaintes formelles mettant en cause la compétence du personnel enseignant. La Commission encourage le Collège à aller de l'avant avec sa réforme et à se doter d'une politique d'évaluation bien intégrée à sa politique de gestion des ressources humaines.

Les ressources matérielles mises à la disposition des élèves sont, quant à elles, d'une grande diversité. Les responsables de la bibliothèque, par exemple, ont su trouver des moyens judicieux d'utiliser les technologies de l'information pour optimiser l'accès aux sources d'information les plus pertinentes et les plus diversifiées.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs.

Les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages font l'objet de politiques et de directives s'appliquant à l'ensemble du Collège. La Commission a toutefois constaté des écarts importants dans les pratiques d'évaluation. Le rapport d'auto-évaluation fait état de la diversité des interprétations que les professeurs et les départements donnent de ces directives. Les étudiants font état d'une diversité des exigences qui ajoute une dimension supplémentaire à la complexité du choix de cours. Et l'examen des pièces pertinentes soumises à la Commission présente des écarts qui confirment l'impression des élèves. À l'analyse, en effet, les plans de cours d'*Économie globale*

et d'*Initiation pratique à la méthodologie des sciences sociales* se sont révélés peu élaborés, variables d'un professeur à l'autre et laissant souvent place à l'improvisation ou aux précisions à la pièce. Bien que ces écarts ne mettent aucunement en cause le *niveau* des exigences, la Commission constate que les divers moyens par lesquels le Collège tente d'harmoniser les pratiques se révèlent insuffisants. Par exemple, la vérification des plans de cours semble se limiter à une validation de la *présence* des éléments requis sans qu'on accorde trop d'importance au développement d'une conception commune du rôle pédagogique du plan de cours et des normes de qualité qui en découlent. Ces disparités sont largement une autre conséquence du cloisonnement disciplinaire et de la liberté académique évoquée plus haut. Malheureusement, elles affectent l'équité de traitement des élèves et porte atteinte à leurs droits.

Par conséquent, la Commission recommande au Collège de s'assurer que les règles de sa politique d'évaluation des apprentissages et notamment celles des directives sectorielles en matière de plans de cours, de notation et de calendrier d'examen, sont appliquées rigoureusement et dans le respect de l'esprit dans lequel elles ont été conçues.

Les taux de succès des élèves aux cours du tronc commun sont, avec régularité, supérieurs à la moyenne provinciale. Considérant que les cotes au secondaire des élèves du Cégep Vanier sont tout à fait semblables à la moyenne des cégeps, que la clientèle est plus hétérogène que celle de nombreux autres collèges et que l'enseignement est dispensé dans un contexte de libre choix de cours qui empêche les professeurs de compter sur une séquence régulière des activités d'apprentissage, il faut voir dans ces taux de succès élevés un reflet de l'ensemble des mesures de support mis en place par le Collège et de la compétence disciplinaire et pédagogique des professeurs dans leur ensemble.

De la même façon, le taux de diplomation mesuré de diverses manières par le Ministère, place le Cégep Vanier au sommet de la liste des collèges publics anglophones de la province, et au-dessus de la moyenne provinciale générale. Cette position est enviable et constitue un légitime objet de fierté. Malheureusement, un examen des taux réels de diplomation, 28 % dans le délai prescrit pour la cohorte de 1992, par exemple, force à conclure que Vanier, comme les autres collèges, est aux prises avec un problème d'envergure provinciale auquel il faudra consacrer encore des efforts.

Dans cette tâche, les informations de type statistique qui seraient nécessaires pour poursuivre l'analyse font nettement défaut. Comme le laisse entendre le rapport d'auto-évaluation, il serait

particulièrement utile de pouvoir disposer de données sur la cohorte dite «B» des étudiants pour qui le programme constitue une *réorientation* de leurs études collégiales, et sur la performance à l'université des diplômés du Collège Vanier. Le système d'information sur les cheminements scolaires actuellement en voie d'implantation au Collège devrait permettre d'apporter un éclairage supplémentaire sur ces questions. L'efficacité des mesures à prendre pour améliorer le taux de diplomation dépend étroitement de la qualité de cette information et de la justesse des analyses qu'on pourra en tirer.

Selon le sondage mené auprès des diplômés, ces derniers déclarent avoir atteint les objectifs du programme dans une excellente proportion. Il eut sans doute été préférable de vérifier ce fait au moyen de données plus objectives, comme, par exemple, à travers le taux de succès des répondants dans leurs études universitaires, mais la Commission comprend bien que l'entreprise eut alors exigé des ressources qui ne sont pas facilement disponibles. La proportion d'étudiants estimant le programme satisfaisant à cet égard est toutefois élogieuse et traduit vraisemblablement un authentique succès qui ne peut que croître avec l'implantation du cours *Démarche d'intégration* et de l'épreuve synthèse dans le programme.

La qualité de la gestion du programme

Pour permettre d'apprécier la qualité de la gestion du programme, la Commission s'attache à examiner les structures, l'exercice des fonctions de gestion et les moyens de communication, de même que la façon dont le Collège applique l'approche programme en Sciences humaines.

Bien que le Collège se soit donné une Faculté des Sciences sociales dont le champ de responsabilités coïncide étroitement avec le programme, c'est l'instance départementale, et parfois même la discipline, qui définit l'unité de base de fonctionnement. Ceci découle naturellement de la philosophie de l'éducation en vigueur dont il a déjà été question plus haut.

Cependant, le Collège ne saurait confier aux seuls départements le développement d'une approche programme commune sans une présence active de l'instance de la Faculté, ne serait-ce que pour assurer la coordination entre les intervenants. Comme on l'a déjà signalé, le cloisonnement disciplinaire, qui recouvre largement un cloisonnement départemental, a pour conséquence un certain nombre d'incohérences qui peuvent entraver l'efficacité d'ensemble des efforts consentis. Il ne fait aucun doute que la communication entre les responsables des départements et le directeur de la Faculté est excellente. Mais il y a des limites à ce qu'on est en droit d'attendre de ce type de

communication. Les élèves, par exemple, semblent n'avoir que peu de moyens de faire entendre leurs revendications légitimes concernant l'inéquité des exigences et les insuffisances de la planification de leur tâche.

Il appartient à la Faculté de contrer ces tendances naturelles à la dispersion des efforts et à la fragmentation du programme. Si le Collège préfère, en vertu de sa culture institutionnelle, éviter d'imposer un modèle unique et formel de cheminement aux élèves, la Commission lui *suggère* de resserrer la gestion de ses politiques relatives aux droits des étudiants comme celles concernant, par exemple, les plans de cours, l'affichage des heures de disponibilité ou la procédure d'inscription. S'il appartient au Collège de s'assurer que la cohérence d'ensemble du programme est soutenue par un cadre de politiques, de directives et de mesures qui favorise des pratiques d'enseignement et de services équitables et qui facilite la concertation des départements sur les orientations communes du programme, il appartient à la Faculté de s'assurer du respect de ces politiques et de stimuler l'esprit de service aux étudiants qui leur donne sens.

Sur toutes les questions relatives à la concertation autour de l'approche programme, la Commission est convaincue que les qualifications et le professionnalisme manifestes des professeurs permettront de poursuivre la réflexion amorcée à l'occasion de problèmes particuliers, comme l'implantation de la session d'accueil ou des cours de méthodologie, ou encore à l'occasion de la présente évaluation.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de «*Sciences humaines*» (300.01) du Collège Vanier est un programme de qualité. Le Collège peut compter sur une équipe professorale dévouée et bien qualifiée. En outre, la préoccupation constante d'assurer une présence attentive aux besoins des étudiants l'a conduit à développer des services de dépistage, de conseil et de suivi d'une qualité remarquable dont les effets sont apparents dans les taux de succès et de diplomation des étudiants. La formule de la session d'accueil est particulièrement à signaler.

La Commission constate néanmoins que sur quelques points, le programme devrait être amélioré. C'est pourquoi elle formule des recommandations dans le but de :

- Renforcer la cohérence du programme en adoptant les politiques et les mesures nécessaires à assurer une plus grande concertation des professeurs;
- Assurer le respect de sa politique d'évaluation des apprentissages;

Mis à part ces points qui font l'objet de recommandations, la Commission énonce également une suggestion concernant le resserrement des politiques relatives aux droits des étudiants.

La prise en compte de cette suggestion et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Cégep Vanier.

Suites de l'évaluation

Depuis le dépôt du rapport d'auto-évaluation, la Commission a appris que le Collège, à la lumière des constats établis grâce à son évaluation, avait amorcé plusieurs démarches qui s'accordent généralement avec les recommandations et les suggestions de la Commission.

Ainsi, le Collège s'est donné un plan d'action et un échéancier pour apporter les principales améliorations identifiées. Au nombre de celles-ci figurent l'implantation du cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*, l'inauguration d'une journée d'accueil pour les nouveaux étudiants, le développement de l'*Épreuve synthèse*, la révision de la politique concernant les plaintes des étudiants en matière académique, la révision des plans de cours et une plus grande concertation entre les professeurs du cours d'*Économie globale*, une recherche visant à faciliter le recours aux textes en langue seconde de même que l'amorce d'un processus d'appropriation de l'approche programme par l'ensemble des enseignants et l'implantation concrète des objectifs de programme dans les activités pédagogiques. Plusieurs de ces actions sont déjà implantées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président